

## Rapport annuel 2017

---



Infos, conseils,  
contacts, bourse  
aux services

**Pour un quotidien  
sans obstacles**



[www.participa.ch](http://www.participa.ch)

## Table des matières

Rapport annuel 2017 .....	1
1 Avant-propos.....	3
2 Sujets politiques .....	4
2.1 Le Modèle bernois – mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés.....	4
2.2 Table ronde situations de placement difficiles .....	4
2.3 Stratégie en faveur de l’enseignement spécialisé .....	4
2.4 Prise en charge des enfants et des adolescents .....	5
2.5 Alliance bernoise santé psychique .....	5
2.6 Transports publics .....	6
2.7 Intégration professionnelle.....	6
2.8 Habitat autonome.....	7
2.9 Culture inclusive .....	7
3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau .....	7
3.1 Contacts avec l’Administration, les autorités et les associations .....	7
3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques .....	8
3.3 Relations publiques .....	8
3.4 Ärgerbox (boîte aux réclamations) .....	8
3.5 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap .....	9
4 Projets.....	9
4.1 Participa – plateforme bernoise d’information pour les personnes handicapées	9
4.2 Plateforme politique du handicap .....	9
5 Questions internes .....	9
5.1 Collaboration avec les organisations membres .....	9
5.2 Comité .....	10
6 Remerciements .....	10

## 1 Avant-propos (Mario Renz, président)

Nous retiendrons de l'année passée trois faits essentiels qui se résument en quelques mots : des changements inattendus, un appui généreux, une fidélité et une ténacité exemplaires.

Des changements de personnel importants ont eu lieu à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) du canton de Berne, en particulier à l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH). Le « Modèle bernois » a été touché de plein fouet par le départ de Claus Detreköy qui avait marqué ce projet éminemment important, innovant et courageux par sa personnalité et son savoir-faire. Son travail s'est avéré décisif pour le développement du nouveau plan stratégique, et c'est grâce à ses compétences professionnelles et humaines que le Modèle bernois a eu une chance de susciter la confiance et de recueillir l'aval des personnes handicapées et non handicapées. La cch le remercie ici de tout cœur et lui souhaite succès et satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Nous avons fait la connaissance de la nouvelle équipe, qui apporte de nets changements. Cette évolution est une chance pour le Modèle bernois et un défi pour nous. La cch est résolue à faire face à la tâche très vaste et très complexe que signifie la réalisation du Modèle bernois et à mener à bien ce grand projet avec la nouvelle équipe de l'OPAH. Nous attendons que l'on nous traite d'égal à égal, en qualité de partenaire compétent et engagé. Nous sommes entièrement disposés à établir une relation de travail caractérisée par une confiance réciproque et une communication ouverte.

Ces dernières années, il est devenu évident que la cch ne peut plus maîtriser les tâches et exigences croissantes qui s'imposent à elle avec les ressources humaines et les moyens financiers à sa disposition. La cch a dû, bien au contraire, envisager de réduire ses prestations. A ce sujet, 2017 a marqué un heureux tournant. D'une part, les membres de la cch ont résolument soutenu la proposition du Comité, consistant à augmenter la cotisation annuelle. D'autre part, l'OPAH a étoffé ses contributions financières pour l'année 2018, dans le cadre du mandat de prestations. Pour la cch, ces soutiens sont autant de signes de l'estime et de la reconnaissance que suscite la somme de travail qu'elle fournit. La cch tient à remercier vivement ses membres et l'OPAH de leur appui. Cet apport financier permet de donner une base solide à l'activité déployée jusqu'ici et aussi de réaliser de nouvelles interventions, quoique d'envergure limitée. Nous ferons tout notre possible pour utiliser ces « nouveaux » moyens judicieusement et efficacement.

Comme chaque année, ma gratitude va aux nombreuses personnes qui se mobilisent pour nos buts dans les organisations membres, au Comité, parmi nos partenaires et dans les services de l'Etat. Je désire aussi remercier tout particulièrement Christa Schwab pour son travail dynamique et fructueux en faveur des personnes handicapées par suite de troubles psychiques.

Notre directrice, Yvonne Brütsch, mérite tout spécialement mes remerciements. En effet, à la fin de l'année, nous avons fêté avec elle le 10<sup>e</sup> anniversaire de son entrée en fonction. L'année passée, elle a de nouveau fait un excellent travail, et l'on s'émerveille de ce qu'elle parvient à accomplir. Ce résultat multiplié par 10 donne une idée de l'incroyable performance que notre directrice a fournie pendant toutes ces années pour la cch et les personnes que la conférence accompagne. La façon dont elle accomplit son travail est tout aussi importante que sa prestation. Elle est intelligente, compétente, engagée, franche, critique, tenace, obstinée, parfois inconfortable, mais aussi aimable, amicale, pleine d'humour et de répartie. Bref, elle a toutes les qualités pour accomplir sa tâche de directrice de manière optimale. Je la remercie pour son travail, pour son caractère attachant et pour ses 10 ans au service de la cch. Je me réjouis de poursuivre ma collaboration avec elle.

## 2 Sujets politiques

### 2.1 Le Modèle bernois – mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés

En début d'année, la cch a analysé les **expériences tirées des projets pilotes**. Pour ce faire, un groupe de travail a réuni des questions et des observations importantes du point de vue des personnes handicapées et de leurs représentant-e-s légaux/ales. Le groupe de travail a préparé des pistes pour résoudre les points problématiques. Le Comité les a approuvées ; depuis, les propositions sont mises en œuvre continuellement.

L'OPAH a fait progresser la **mise au point de la procédure d'évaluation PEBP** (procédure d'évaluation des besoins particuliers et des prestations – en allemand VIBEL). L'évaluation dans le domaine du travail s'est avérée une tâche coriace. Il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois pour établir une systématique adéquate. La procédure d'évaluation a été testée plusieurs fois dans son ensemble et perfectionnée par étapes. La cch a collaboré dans le groupe de projet qui a préparé les tests et discuté les résultats. La deuxième version de la PEBP doit maintenant être validée. Par ailleurs, la cch a représenté les intérêts des personnes handicapées et de leurs proches lors de plusieurs séances convoquées pour rechercher des solutions aux problèmes apparus pendant les projets pilotes.

Début 2017, le directeur de la SAP, le Conseiller d'Etat Pierre-Alain Schnegg, a redéfini le **groupe-conseil stratégique**. Le cercle des participants a été élargi, de telle sorte que les services sociaux sont eux aussi représentés. Ceux-ci craignent notamment que la charge de travail des curateurs professionnels augmente. Jean-François Mottaz fait nouvellement partie de la délégation de la cch à titre de représentant du Jura bernois. Pendant l'année 2017, l'OPAH a informé le groupe-conseil stratégique sur l'adaptation de l'organisation du projet ainsi que sur le développement de la PEBP 2 et du logiciel web qui servira à l'ensemble du décompte.

Le départ du directeur stratégique du projet, Claus Detreköy, à la mi-année a signifié une césure nette. L'OPAH a très vite annoncé une refonte du projet. Toutefois, à la fin de l'année, ses partenaires ignoraient encore ce que cette refonte signifierait. Les travaux réalisés jusqu'alors ont été remis en question, sans que l'on précise de quelle manière et à quel niveau ces sujets seraient désormais discutés, et cette absence d'information a été la source d'inquiétudes. De ce fait, la collaboration de la cch a dû s'adapter : au lieu d'apporter une contribution à la fois constructive et critique, nous avons recherché les moyens de défendre les points de vue que nous estimons essentiels. Nous espérons que l'année prochaine, la SAP réussira rapidement à réorienter ses travaux afin que les acteurs en présence puissent consacrer leurs forces au développement du Modèle bernois. En tout cas, la cch mobilisera tous les moyens en sa possession pour que le projet continue à respecter la philosophie du plan stratégique, à savoir encourager l'autonomie et la participation sociale.

### 2.2 Table ronde situations de placement difficiles

Fin 2016 et début 2017, l'OPAH avait organisé une table ronde destinée à discuter des moyens de veiller à ce que les personnes se trouvant dans des situations particulièrement difficiles puissent trouver un hébergement. La question centrale consistait à savoir comment le processus de controlling pouvait être adapté pour continuer à assurer la perméabilité dans le cas des places SSCP (Service de coordination et de contrôle pour les placements difficiles).

### 2.3 Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé

En 2017, le travail autour du **Rapport sur la pédagogie spécialisée** a occupé le devant de la scène. La Directrice, Yvonne Brüttsch, a représenté les intérêts des personnes handicapées lors des discussions au sein du comité de pilotage. Les débats ont pris une tournure particulièrement controversée lorsqu'il s'est agi de savoir dans quelle mesure il fallait encourager l'inclusion. En revanche, le transfert de compétences de la SAP à la Direction de l'instruction publique (DIP) ne soulève aucune contestation.

Comme auparavant, le **groupe de travail pédagogie** a accompagné la défense des intérêts dans le secteur enfants et adolescents handicapés. Déjà fin 2016, le GT pédagogie avait commencé à se demander pour quelles raisons la proportion de la scolarité séparative augmente. Avec le temps, la discussion s'est déplacée vers une autre question. En effet, on constate que, dans certaines situations, l'accès à la scolarité séparative est lui aussi difficile. Le groupe de travail a donc fait l'inventaire des obstacles qui empêchent les enfants et les adolescents d'avoir accès à l'éducation et s'est demandé ce qu'il faudrait changer pour que cet accès soit possible. La prochaine étape consistera à déduire de cet inventaire des plans d'action et des revendications.

## 2.4 Prise en charge des enfants et des adolescents

Le projet **d'optimisation des aides éducatives complémentaires** vise à mettre en place un système harmonisé d'autorisation, de financement et de pilotage dans le secteur des enfants et des adolescents. Début 2017, l'Office cantonal des mineurs (OCM) a mis un rapport de projet en consultation. Dès le début du projet, la cch et Socialbern avaient demandé que le projet tienne davantage compte de la situation spécifique des enfants et adolescents handicapés. Grâce aux avis critiques de la cch et de Socialbern, l'OCM a, pendant la seconde moitié de l'année, prêté une attention accrue à la thématique du handicap et institué un groupe de travail à ce sujet. A notre grande satisfaction, nos intérêts ont finalement été pris en compte. A la fin de l'année, la cch s'est prononcée sur les notions à utiliser. Nous espérons vivement que les travaux s'appuieront encore davantage sur la philosophie de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. La cch va suivre la question attentivement et interviendra au plus tard lors de la consultation sur les bases légales.

## 2.5 Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)

Pour son 5<sup>e</sup> anniversaire, l'Alliance bernoise santé psychique a analysé son travail et déterminé ses orientations pour les années à venir. Réunis en ateliers, les participant-e-s ont discuté sur les sujets suivants : état d'avancement de la mise en œuvre de la prise de position « Traiter les problèmes psychiques là où ils se manifestent », travaux de sensibilisation et projet « Wir sind die Stimme » (Nous prenons la parole). Avec la participation de l'Alliance bernoise, des **bases** ont été préparées dans le canton de Berne pour une **prise en charge psychiatrique centrée sur la personne, décentralisée et intégrée** (notamment modèle de coûts normatifs, planification de la prise en charge). Dans le cadre de la **campagne « Comment vas-tu ? »**, les différents acteurs travaillant à la sensibilisation ont pu être réunis sous un même toit, ce qui rend les démarches dans ce domaine plus efficaces. De plus en plus, la SAP associe également les personnes concernées et les proches à ses travaux. Entre-temps, l'Alliance bernoise s'est fait sa place, et on la perçoit comme un acteur important dans le domaine de la santé psychique. Nous continuerons à donner la priorité aux domaines « Développement de la prise en charge psychiatrique » et « Sensibilisation au sujet de la santé psychique ».

Réagissant à l'absence de **service d'urgence psychiatrique à Bienne**, le député au Grand Conseil Hasim Sancar a de nouveau déposé une interpellation en juin. Bien que, dans sa réponse, le Conseil-exécutif ait annoncé la création d'un service d'urgence psychiatrique ambulatoire, la question n'était toujours pas réglée à la fin de l'année. En contact avec l'Office du médecin cantonal et l'association des médecins de Bienne-Seeland, l'Alliance bernoise se mobilise pour qu'une issue soit rapidement trouvée à cette situation inacceptable, aussi bien pour les personnes concernées que pour leurs proches.

En 2017, l'Alliance bernoise a représenté les intérêts des personnes handicapées par suite de troubles psychiques dans le projet « Clarification des notions pour les cliniques psychiatriques de jour dans le canton de Berne ». Elle a collaboré à l'élaboration de la stratégie cantonale de la santé et s'est impliquée au sein du Comité d'organisation de la rencontre psychiatrique annuelle de la commission des soins psychiatriques. Lors du « Dreiländerkongress Psychiatrische Pflege (Congrès des trois nations - Soins psychiatriques), Christa Schwab a donné une conférence sur le sujet « Que

faut-il pour que les personnes handicapées par suite de troubles psychiques puissent défendre elles-mêmes leurs intérêts ». Dans le cadre d'un atelier, des pairs praticiens ont présenté différents domaines d'activité et ont discuté avec l'assistance des chances et des limites de leur rôle. L'Alliance bernoise a participé au projet « Pioneers » de la Haute école spécialisée bernoise. Ce projet entend mettre en place une collaboration systématique avec les personnes concernées dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Comme les années précédentes, l'Alliance bernoise a collaboré au sein du groupe de suivi de la radio loco-motivo.

En 2017, l'Alliance bernoise a poursuivi son **action de sensibilisation dans le canton de Berne**. En septembre, la campagne « Comment vas-tu ? » a affirmé sa présence dans tout le canton, au moyen de spots diffusés dans les transports publics. En même temps, des brochures d'information étaient proposées dans les services de conseil en matière d'éducation et dans les services psychiatriques ambulatoires pour enfants et adolescents des Services universitaires de psychiatrie. Enfin, l'Alliance bernoise a organisé plusieurs opérations avec Pro Mente Sana et le club de football BSC Young Boys. Nous avons tenu un stand au « Kidsday » du BSC Young Boys. A l'occasion de l'ouverture des Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale, nous avons sensibilisé environ 40 entraîneurs d'équipes de jeunes footballeurs. Santé bernoise a présenté ses prestations et organisé un court atelier. Le soir, une manifestation publique sans barrières a eu lieu, avec table ronde et public viewing de football. Environ 100 personnes y ont participé.

En 2017, les organismes juridiquement responsables des « Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale » et du « 10.10 – journée de la santé mentale » ont décidé de fusionner. Tous les acteurs en présence souhaitent la poursuite de la campagne et des journées d'action. L'Alliance bernoise fera office d'interlocutrice et de service de coordination pour les deux manifestations. Dans le **groupe de projet** de l'Oberland « **Wir sind die Stimme** » (Nous prenons la parole), des personnes handicapées par suite de troubles psychiques défendent elles-mêmes leurs intérêts. Au printemps, le groupe a organisé un atelier au cours duquel il a défini les champs d'action suivants : travail, habitat, écoles et déstigmatisation. En cours d'année, le groupe de personnes concernées a défini des mesures de sensibilisation pour ces champs d'activité et préparé un plan selon lequel il entend mettre en réseau les personnes concernées et les proches dans l'Oberland et les associer au projet. Le groupe a l'intention de faire connaître son projet dans la région en 2018.

## 2.6 Transports publics

Comme nous l'avons exposé l'année passée, les organisations du handicap peuvent exprimer leurs souhaits au sujet de la **transformation de la gare de Berne** auprès d'un groupe-conseil. Par manque de ressources, la cch n'a plus participé à ces activités. La représentation des personnes handicapées est malgré tout assurée. L'opposition de Inclusion Handicap à plusieurs points de la demande de permis de construire améliorera de façon substantielle l'accessibilité de la nouvelle gare de Berne.

En juillet 2017, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) a mis en ligne le guide pour l'évaluation de la proportionnalité, à utiliser pour l'aménagement d'**arrêts de bus sans obstacles**. En réponse à cette mesure, Béatrice Stucki, membre du Grand Conseil, a déposé une interpellation adressant une série de questions au Conseil-Exécutif. Le Conseil-Exécutif est d'avis que le guide est conforme à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Dorénavant, un grand nombre d'arrêts garantiront un accès adapté aux personnes handicapées. Toutefois, le Conseil-Exécutif n'évoque en aucune manière le délai d'adaptation prévu dans la LHand et ne précise pas non plus jusqu'à quand « le grand nombre d'arrêts » sera transformé. Bref, la réponse du Conseil-Exécutif soulève de nombreuses questions auxquelles la cch restera attentive dans la mesure de ses moyens.

## 2.7 Intégration professionnelle

En lien avec les projets en cours à l'Office cantonal du personnel, la directrice de la cch a évoqué avec le directeur de l'office la possibilité de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein de l'Administration cantonale. Le canton de Berne étudie actuellement un modèle d'emplois à salaire partiel. L'Office du personnel envisage d'utiliser la mise en place de ce

modèle pour sensibiliser les cadres au handicap. En collaboration avec les différentes directions, l'Office du personnel élabore des principes de direction. Un guide pratique doit faciliter la mise en application de ces principes. La cch a suggéré que le guide mentionne les services spécialisés et les services de conseil du secteur du handicap.

Lors de l'échange entre services spécialisés, les participant-e-s ont poursuivi la discussion au sujet de l'effet des mesures d'intervention précoce de l'Assurance-invalidité sur les demandeurs d'emploi. A l'aide d'exemples tirés de la pratique, Pro Infirmis et Procap ont l'intention d'identifier les difficultés se produisant à la charnière entre l'assurance-chômage et l'AI et d'en déduire des revendications.

## **2.8 Habitat autonome** (Christa Schwab)

La cch se mobilise pour que les personnes handicapées puissent vivre de manière autonome. Pour que le passage d'une forme d'habitat encadré vers une forme d'habitat autonome puisse réussir, il faut des prestations qui épaulent les personnes handicapées et leur font acquérir les compétences nécessaires. En 2017, l'essentiel des activités ont tourné autour de la collaboration dans le groupe de projet et de suivi « appartement tremplin » et dans le groupe de travail « habitat » de la Conférence des personnes handicapées de la ville et de la région de Berne. Les prestations de l'appartement tremplin du quartier « Stöckacker Süd » s'adressent à des personnes handicapées qui vivent actuellement dans un groupe d'hébergement ou chez leurs parents et souhaitent tenter l'expérience de la vie autonome. L'appartement devrait être prêt début 2018. Après que le projet « appartement tremplin » aura été réalisé, la cch se contentera de collaborer dans le groupe de suivi.

## **2.9 Culture inclusive** (Christa Schwab)

La cch a participé à l'élaboration de la stratégie culturelle 2018. En avril, nous avons suggéré que l'encouragement de la culture inclusive figure dans les principes et les objectifs de la stratégie culturelle. Lors de la 2<sup>e</sup> Journée de la culture, la DIP a recueilli des idées devant faciliter la mise en œuvre de la stratégie culturelle. Nous avons formulé et représenté les intérêts des personnes handicapées dans le cadre de l'atelier « Participation culturelle ».

Par son engagement, la cch a obtenu que les personnes en situation de handicap soient nommées dans la stratégie culturelle comme un groupe de population pour lequel il faudra simplifier l'accès à la culture. Nous agissons pour que la mise en œuvre de la stratégie culturelle tienne compte de la nécessité de favoriser la participation des personnes handicapées.

# **3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau**

## **3.1 Contacts avec l'Administration, les autorités et les associations**

Pour atteindre ses objectifs dans le domaine de l'égalité et de la politique sociale, la cch doit entretenir des contacts réguliers avec l'Administration, les autorités et les associations. Malgré les changements de personnel à la SAP, les échanges usuels se sont poursuivis. Nous avons discuté de manière approfondie sur la façon dont nous serons associés aux activités de la direction et sur les questions qui se posent à la nouvelle équipe, en particulier en rapport avec la mise en œuvre du plan stratégique cantonal. Comme les années précédentes, les échanges ont surtout porté sur certains thèmes récurrents : placement dans les écoles spéciales, questions de personnel dans le secteur des enfants/adolescents. La cch a mené avec le Conseiller d'Etat Schnegg une discussion approfondie sur l'importance du modèle de l'employeur et sur les avantages et inconvénients d'un système d'évaluation échelonné. Pour le directeur de la SAP, il est important de simplifier le Modèle bernois et de réduire les risques à un minimum, afin que tous les acteurs puissent participer. Les entretiens trilatéraux avec l'OPAH et Socialbern ont de nouveau eu lieu et les échanges doivent se poursuivre. En été, la cch a abordé avec la Conseillère d'Etat Egger-Jenzer de nombreuses questions liées à l'adaptation des transports publics aux usagers handicapés. Le projet « Arrêts de bus sans obstacles » a de nouveau donné lieu à des demandes de précisions. A titre d'organe juridiquement responsable du service d'évaluation Indibe, la cch se livre régulièrement à des échanges avec celui-ci.

### 3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques

En 2017, la cch s'est prononcée sur six objets. Dans sa réponse à la consultation sur le **rapport « Optimisation des aides éducatives complémentaires »**, la cch a critiqué le fait qu'à l'avenir, la prise en charge des enfants handicapés serait réglée législativement en tant qu'élément des aides éducatives complémentaires. La cch a rejeté le catalogue des prestations, le modèle de participation aux frais ainsi que la facturation par l'intermédiaire du service social, parce que ces solutions tiennent trop peu compte de la situation des enfants handicapés. Dans son avis sur les **Remarques et dispositions générales du plan d'étude 21** (Suisse alémanique), la cch a exigé que le sujet du handicap soit traité comme un aspect de la diversité et non pas comme sous-chapitre des mesures de soutien. Dans sa réponse à la consultation sur les **Exigences minimales concernant le programme des locaux**, la cch est intervenue avec succès afin que la norme minimale pour les chambres individuelles dans les institutions pour personnes handicapées ne soit pas abaissée à 10m<sup>2</sup>. Dans son avis au sujet du **rapport sur la pédagogie spécialisée**, la cch s'est exprimée en faveur de l'attribution des compétences à la DIP et a demandé que des mesures supplémentaires soient prises en faveur de l'école inclusive. Dans sa prise de position sur les « **Exigences pour obtenir l'autorisation d'exploiter un foyer** », la cch a critiqué le fait que, lors de la formulation des exigences, l'encouragement de l'autonomie ait été oublié. Au sujet de la **Stratégie culturelle**, la cch a demandé que l'égalité des personnes handicapées soit mentionnée, à titre d'objectif transversal.

Fin juillet, le Conseil-Exécutif a présenté le **Programme d'allègement 2018**. En l'espace de quelques heures, il a fallu en prendre connaissance et évaluer les effets de plus de 150 mesures sur les personnes handicapées afin de pouvoir rapidement présenter cette appréciation aux médias. A partir d'une analyse approfondie, la cch a préparé un argumentaire qu'elle a mis à la disposition des médias et des cercles politiques. Lors d'une audition au Grand Conseil, organisée par Socialbern, la directrice a exposé les positions de la cch. Devant le Grand conseil et les médias, la cch a commenté les motions de la Commission des finances. Elle s'est élevée contre les baisses d'impôts au détriment des personnes nécessitant de l'aide. On peut considérer comme un modeste succès la réduction des coupes prévues dans le domaine de la psychiatrie ambulatoire. Pour le reste, nos arguments ont eu peu d'effet parmi la majorité des membres du Grand conseil. Les jeux étaient faits d'avance.

### 3.3 Relations publiques

En 2017 aussi, les médias ont mentionné la cch à diverses reprises. Les médias régionaux ont fait des reportages sur la campagne « Comment vas-tu ? » En organisant un échange public d'expériences et d'idées, le groupe « Wir sind die Stimme » (Nous prenons la parole) a attiré l'attention du journal « Berner Oberländer ». Se référant au rapport sur la pédagogie spécialisée, le journal « Der Bund » a publié le portrait d'une mère et de sa fille handicapée. Ce portrait montrait combien le partage actuel des compétences entre la SAP et la DIP est astreignant pour les parents d'enfants handicapés. Dans la revue « Behinderung und Politik », la directrice a expliqué quel soutien les personnes handicapées pourront obtenir dans le domaine du travail lorsque le Modèle bernois sera réalisé.

« Wohnen wie ich will » (Vivre comme je veux), tel était slogan choisi pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la « Wohnschule » (Ecole d'autonomie) de Zurich. A cette occasion, la directrice de la cch a pris part à une table ronde réunissant des personnes handicapées mentales et des professionnels pour présenter ce qui se passe dans le canton de Berne. Son intervention a suscité un grand intérêt.

### 3.4 Ärgerbox (boîte aux réclamations)

Par l'intermédiaire de la boîte aux réclamations disponible sur Internet, la cch reçoit régulièrement des messages qui lui signalent les obstacles et les barrières auxquels les personnes handicapées se heurtent dans la vie quotidienne. Nous transmettons toutes les demandes aux services compétents ou les soumettons à l'Administration lors d'entretiens communs. A cet égard, Inclusion Handicap est pour nous un partenaire important, car cet organisme dispose d'un interlocuteur direct auprès des CFF pour les questions relatives aux transports publics. En 2017, plusieurs réclamations concernaient des travaux de transformation ; ce genre de travaux engendrent des situations exceptionnelles, lors

desquelles l'impératif de l'accessibilité est souvent oublié. Enfin, nous avons clarifié avec l'Office de la circulation routière les questions relatives au stationnement avec une carte spéciale.

### **3.5 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap**

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences (réunion appelée BEKO). Lors de la rencontre de mars, la « BEKO » a mené une discussion approfondie sur la politique nationale du handicap et décidé d'adresser une lettre ouverte au Conseil fédéral. Par ailleurs, les différentes conférences ont fait le rapport de leurs activités. A la séance de novembre, la résolution sur la politique nationale du handicap a été remaniée et adoptée. Dans ce texte, la BEKO invite le Conseil fédéral à élaborer une politique du handicap qui touche à tous les domaines et associe les cantons et les communes. Par ailleurs, les conférences ont exposé ce qui se fait dans leur canton pour que les arrêts de bus soient accessibles à tous.

## **4 Projets**

### **4.1 Participa – plateforme bernoise d'information pour les personnes handicapées**

Avec les entreprises en charge du projet, la cch a travaillé d'arrache-pied au développement de **Participa**, la plateforme bernoise d'information pour les personnes handicapées. Ce faisant, nous avons tenu à associer les différents groupes cibles. Sur Participa, les personnes en situation de handicap peuvent s'informer sur le Modèle bernois, elles trouvent aussi des conseils pour la vie quotidienne, des possibilités d'aide et des suggestions pour les échanges avec d'autres personnes. Dans la Bourse aux services, on peut chercher et offrir des prestations spécialement ajustées aux besoins des personnes handicapées. L'OPAH et les services de consultation constatent que les informations mises en ligne sont très utiles pour les personnes participant au projet. La Bourse aux services a de nombreux utilisateurs et utilisatrices. Au cours du second semestre, nous avons préparé la transition entre la phase de projet et la phase d'exploitation. Avec Monika Bernoulli, Participa a recruté une spécialiste en communication compétente qui, à partir de 2018, assume la responsabilité de l'exploitation et du développement de la plateforme. Par ailleurs, nous avons amélioré la Bourse aux services en éliminant les défauts de la première version.

### **4.2 Plateforme « politique du handicap »**

Début décembre, la cch a annoncé la prochaine plateforme « politique du handicap ». Elle aura lieu début mars 2018 et traitera le sujet de l'insertion professionnelle. Les participant-e-s formuleront leurs revendications et discuteront avec les hommes et femmes politiques présent-e-s de la manière dont ces derniers-ères peuvent en tenir compte dans leurs activités. Il est très réjouissant de voir que les partis se mobilisent pour déléguer des personnes qualifiées à cette manifestation.

## **5 Questions internes**

### **5.1 Collaboration avec les organisations membres**

**L'assemblée générale (AG)** est une plateforme importante : elle favorise les contacts avec les membres et facilite la formation de l'opinion. En mars, le Comité a proposé aux membres une modification des statuts augmentant les cotisations. Grâce à un tarif échelonné, les organisations qui sont à l'aise financièrement ont la possibilité de verser une cotisation plus élevée. En septembre, la nouvelle directrice de l'OPAH, Astrid Wüthrich, a répondu aux questions des membres. Elle a souligné que la collaboration avec les organisations du domaine du handicap restait importante. Enfin, en novembre, le Conseiller d'Etat Schnegg était l'invité de l'assemblée générale. Lors d'une table ronde, il a réagi aux réflexions et attentes des autres personnes présentes : Urs Germann, qui vit avec une déficience auditive, Käthi Rubin, représentante engagée des proches, et Walter Zuber de Pro Infirmis.

**L'échange entre les services spécialisés** a eu lieu en juin. Les sujets abordés restent les mêmes : le Modèle bernois et la mise sur pied des prestations de conseil nécessaires. Les participant-e-s apprécient l'échange d'informations et d'expériences et, en même temps, ces rencontres permettent à la cch d'obtenir un aperçu des activités de conseil dans le canton.

Au moyen de courriels réguliers, Christa Schwab a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal et national qu'au niveau international. Les « **Informations de la cch** » ont paru 18 fois. Les réactions montrent que ces bulletins continuent d'être appréciés, car ils apportent un large éventail d'informations relatives à la politique du handicap, sous une forme concise et claire.

## 5.2 Comité

En mars, Esther Koller, directrice du service pédagogique itinérant, a été élue au Comité. Elle connaît très bien le domaine de la pédagogie spécialisée, et sa présence est un renfort bienvenu.

Le Comité a tenu cinq séances. Les sujets politiques étaient, bien entendu, au premier plan. Entre les séances, le Comité a étudié les affaires urgentes et pris des décisions à ce sujet par correspondance. Par ailleurs, le Comité s'est livré à une réflexion approfondie sur la façon d'échelonner les cotisations et sur la question du financement futur de la cch. Fort heureusement, l'OPAH a augmenté du montant demandé la contribution versée en vertu du contrat de prestations 2018. Les membres du Comité ont pris part à plusieurs séances avec l'Administration, à côté des séances internes.

## 6 Remerciements

La direction remercie les personnes et organisations qui ont mis une partie de leur temps et de leurs connaissances au service de la cch. Sans leur précieux concours, la cch ne serait jamais en mesure d'aborder tous les aspects de la politique du handicap cités dans ce rapport. Merci de tout cœur à tous ceux et celles qui nous ont signalé des problèmes ou dysfonctionnements concernant la politique du handicap. Ces informations nous aident beaucoup dans l'accomplissement de notre tâche. Nous désirons aussi remercier ici tous nos partenaires ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration. Sensibles à nos préoccupations, ils et elles ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées. Nous exprimons notre reconnaissance aux intervenant-e-s qui ont animé nos assemblées générales pour les précieuses impulsions qu'ils et elles nous ont données. Notre gratitude va également aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. Nous remercions aussi Inclusion Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Enfin, nous sommes profondément reconnaissants du soutien financier que nous avons reçu de la part de la SAP, de l'OFAS, de Pro Infirmis, de l'Alliance bernoise contre la dépression, des services psychiatriques des « Spitäler fmi AG » (hôpitaux de Frutigen, Meiringen et Interlaken) et de nos organisations membres.

*Yvonne Brüttsch, Directrice*

Berthoud, février 2018

---

### Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud

034 423 06 31, [geschaeftsleitung@kbk.ch](mailto:geschaeftsleitung@kbk.ch)

[www.kbk.ch](http://www.kbk.ch), PC 30-441559-4